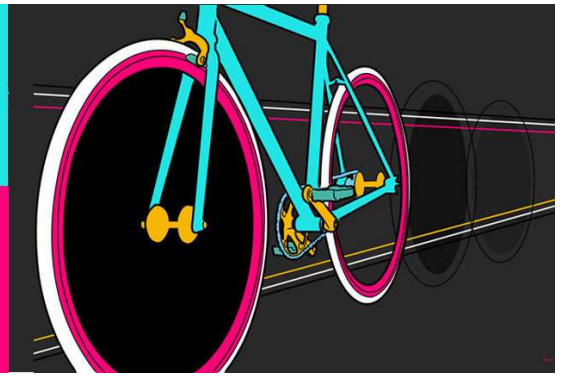


**LA DFPE VEUT IMPOSER
AUX CADRES**

LA MOBILITE



Avril 2017

Alors qu'aucune négociation n'a eu lieu sur la mobilité.

Alors qu'aucun document écrit n'existe.

La DFPE veut imposer la mobilité :

- au bout de 6 ans, dérogation possible 6 ans de plus ;
- après 12 ans dans le même établissement ;
- à la sortie de l'école des cadres ;
- au retour de congé parental ;
- aux adjointes devenant responsables.

La CFDT dénonce fermement cette pratique :



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE
L'EFFICACITE**